



# Déploiement du Savoir Rouler À Vélo (SRAV) et adapté (SRAV-pour tous)

## Comité technique du 1er Juillet 2025 Lycée Montciel – Lons Le Saunier



**Romain DUPUY**  
Chef de service  
SDJES du Jura

**Christelle COQUET**  
Chargée de mission  
SDJES du Jura

**Guillaume CORNU**  
CPD EPS  
DSDEN du Jura

# Déploiement du Savoir Rouler À Vélo (SRAV) et adapté (SRAV-pour tous)

- 1 – Tour de table
- 2 – Finalités et cadre réglementaire SRAV
- 3 – Les axes prioritaires
- 4 – Les diplômes et qualifications
- 5 – Chiffres et objectifs
- 6 – Les partenaires
- 7 – Témoignages
- 8 – Questions diverses

# Déploiement du Savoir Rouler À Vélo (SRAV)

## ✓ 1. Finalité du dispositif :

C'est un programme qui vise à former les enfants de 6 à 11 ans à la pratique du vélo en situation réelle sur la voie publique, en sécurité et autonomie en minimum 10h (30h de 6 à 30 ans pour le SRAVA – Comité sport adapté du Jura)

→ Enjeux sécuritaire, sanitaire, écologique et économique

## 2. Les textes : Une politique publique

[Loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 – art.57 d'orientation des mobilités](#)

« L'apprentissage de l'usage du déplacement à vélo en sécurité a pour objectif de permettre à chaque élève de **maîtriser, à son entrée dans les établissements du second degré, la pratique autonome et sécurisée du vélo dans l'espace public.**

Cet apprentissage est organisé **dans un cadre scolaire, périscolaire ou extrascolaire.**

**Les programmes d'enseignement du premier degré visent à faire acquérir, à l'élève, la compétence d'adapter ses déplacements à des environnements variés et contribuent à cet apprentissage.**

Les écoles veillent à ce que tous les élèves et leurs familles aient la connaissance des offres de formation proposées par les structures locales partenaires dans les temps périscolaire et extrascolaire.

**Les écoles délivrent à chaque élève l'attestation scolaire de première éducation à la route, laquelle participe d'une validation d'une partie du socle commun de compétences du savoir rouler à vélo. »**



# Déploiement du Savoir Rouler À Vélo (SRAV)

## 3. Axes prioritaires :

Poursuivre les actions sur le temps scolaire  
Renforcer le déploiement sur le temps péri et extra-scolaire  
Augmenter le vivier d'intervenants SRAV

### Recommandations :

Mutualiser l'APER ( Attestation de première éducation à la route ) et le SRAV  
Faire connaître le dispositif auprès des ACM (accueils collectifs de mineurs) et des structures associatives de jeunesse.  
Réflexion sur l'adaptation du SRAV aux mineurs en situation de handicap

## 4. Aide :

Les crédits Génération Vélo sont prolongés jusqu'au 31 août 2025  
Les formations d'intervenants seront prises en charge à 100% jusqu'au 30 novembre 2025. )  
[BO n° 21 du 22 mai 2025 : organisation du déploiement du SRAV en 2025](#)

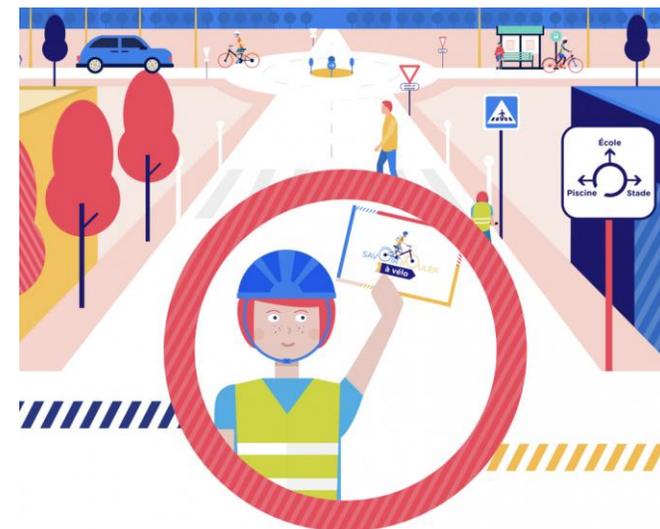
Le comité Départemental handisport a 2 « Fram runner » sur Lons, l'un taille 2, l'autre taille 3, + 2 prévus sur Dole

## 5. Un site internet : <http://sports.gouv.fr/savoir-rouler-a-velo> :

Le dispositif « Savoir Rouler à Vélo » apprend aux enfants à se déplacer en vélo pour l'entrée au collège et ancre les réflexes d'aller vers une mobilité décarbonée dès le plus jeune âge.

On y retrouve :

- un kit de présentation du dispositif
- un kit pédagogique
- un kit de communication





# Déploiement du Savoir Rouler À Vélo (SRAV)

## France :

Pour 2024, un objectif de 350 000 enfants formés,

Données 2024 : 225 432 soit 67% de la cible (+ 27% par rapport à 2023) et 2575 enfants en situation de handicap formés

Pour 2025 la cible serait 282 000 attestations et pour 2027 : 850 000 attestations.

## Bourgogne Franche Comté :

en 2024 = 30 724 élèves de CM2

= 12 569 attestations bloc 3 (4731 bloc 1 et 5134 bloc 2)

= 41% d'une classe d'âge

= 2<sup>e</sup> région (derrière la Corse)

→ Objectif 2025 = 15 711 attestations délivrés (+25%)

## Jura :

En 2021 = 300 attestations

En 2022 = 842 attestations

En 2023 = 890 attestations

En 2024 = 811 attestations de bloc 3 (163 bloc 1 et 345 bloc 2)

Objectif 2025 = + 25% = 1013 attestations (point d'étape au 30 juin 2025 = 697 attestations)

→ Chaque année : 90% des enfants formés le sont à l'école, 8 % en tps extra-scolaire, 2 % durant le temps péri-scolaire.

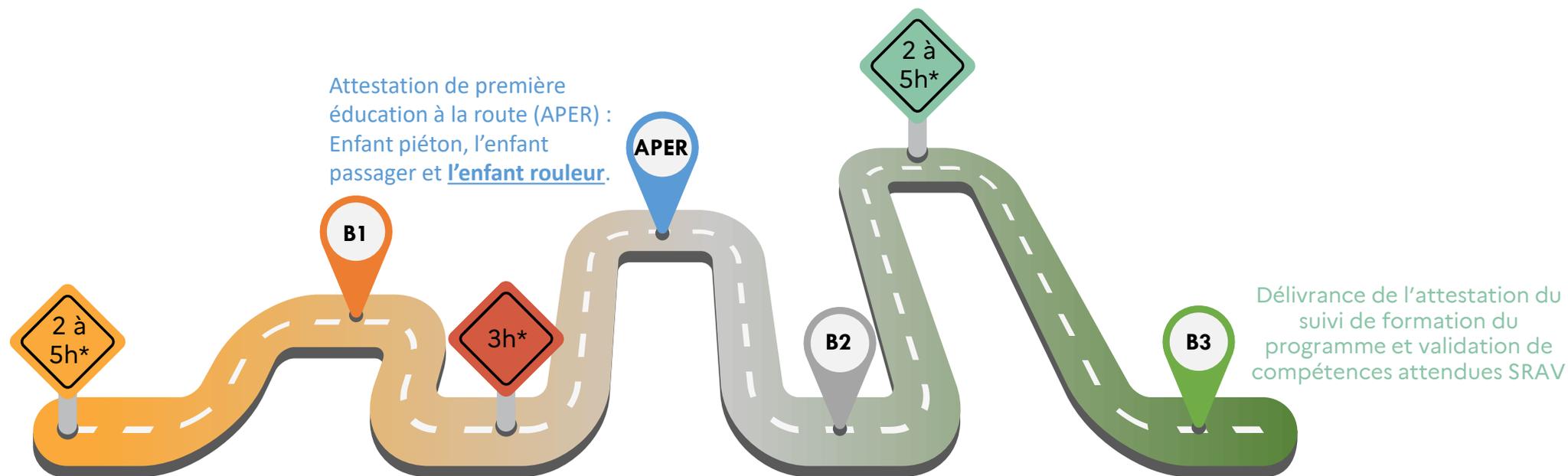


**PROGRAMME  
SAVOIR ROULER  
À VÉLO**





# Déploiement du Savoir Rouler À Vélo (SRAV)



Savoir pédaler = Maitriser  
les fondamentaux  
techniques du vélo

Savoir circuler = découvrir  
la mobilité à vélo en  
milieu sécurisé

Savoir rouler à vélo en  
milieu ouvert et  
fréquenté

**Bloc d'apprentissage à organiser  
durant la scolarité du primaire  
(6 à 11 ans)**



**Bloc 1 : Être capable de vérifier le bon fonctionnement d'un vélo, nommer ses éléments, vérifier son fonctionnement, tourner, freiner**

**Bloc 2 : Être capable de circuler en connaissant le code de la route et en tenant compte des autres cyclistes et piétons (espace clos)**

**Bloc 3 : Être capable de circuler seul et en groupe en milieu urbain et sur la voie publique (pour les élèves de 10 à 11 ans prioritairement).**

**\* Temps d'apprentissage  
effectif donnés à titre indicatif**





## L'encadrement du Savoir Rouler à Vélo - hors temps scolaire -

Il est préconisé de composer des groupes de 6 à 12 enfants qui seront encadrés par 2 adultes, de préférence de niveaux homogènes afin de pouvoir adapter les situations en fonction du niveau des enfants

### Blocs 1, 2 et 3

Le vélo au sein des Accueils Collectifs de Mineurs est considéré comme un moyen de déplacement. L'activité doit être ludique, récréative et sans objectif d'acquisition d'un niveau technique, ni de performance. Elle doit être accessible à l'ensemble des membres du groupe. Enfin, elle est mise en œuvre dans des conditions de pratique et d'environnement adaptées au public en fonction de ses caractéristiques physiologiques et psychologiques.

En conséquence, l'activité est encadrée par **tout membre permanent de l'équipe pédagogique de l'ACM**, sans qualification sportive particulière. L'organisateur et le directeur de l'accueil fixent les conditions et les moyens mobilisés pour garantir la sécurité des mineurs.

En fonction des situations :

- La présence d'un éducateur sportif professionnel est conseillée pour la réalisation du bloc 3
- Une formation d'intervenants SRAV est fortement recommandée (voire nécessaire).



## L'encadrement du Savoir Rouler à Vélo - sur temps scolaire - **2 pour 24 élèves (PE + adulte agréé), +1 pour 12 élèves en cycle 2 et 3**

Circulaire 2017 : encadrement des APS à l'école primaire publique

Recommandations départementales : 1 pour 6 élèves

Encadrement prioritaire par les éducateurs sportifs spécialisés pour le SRAV en situation de handicap

### Bloc 3

Sur le temps scolaire, le professeur des écoles peut mettre seul en œuvre les blocs 1 et 2. Il doit être accompagné d'au moins un adulte agréé cyclisme sur route (en fonction du nombre d'élèves) pour le bloc 3.

#### **Un professionnel agréé détient à minima :**

- DEJEPS PS ou DESJEPS PS mention Cyclisme / VTT/ Triathlon / Cyclisme Traditionnel / BMX
- Licence STAPS ES mention BMX, Cyclisme sur route, Cyclisme sur piste, VTT, Triathlon
- BPJEPS « activité du cyclisme »
- BPJEPS APT + UCC Cyclisme / VTT / BMX / Triathlon
- CQP animateur mobilité à vélo
- DEJEPS alpinisme + CQC VTT

#### **Pour répondre à ses obligations de moyen, il devra justifier d'un complément de formation s'il détient :**

- LICENCE STAPS EM / APA / ES
- LICENCE PRO Animation Gestion et Organisation des APS cyclisme sur piste / Cyclisme sur route / VTT
- DEUG STAPS
- LICENCE PRO intervention sociale
- DEUST Animation et Gestion des APS
- BPJEPS APT

# – Encadrement des activités physiques et sportives – Constituer des groupes avec des élèves de niveau élémentaire

[Circulaire interministérielle n°2017-116 du 06-10-2017](#) <sup>(1)</sup>

Préambule : « Les activités physiques et sportives (APS) organisées dans le cadre des enseignements réguliers peuvent être encadrées par l'enseignant seul, qu'elles se déroulent au sein de l'école ou dans le cadre d'une sortie récurrente. Néanmoins, certaines activités, compte tenu de leur nature même, font l'objet de taux d'encadrement renforcé. » <sup>(1)</sup>

« Les activités physiques et sportives pratiquées dans le cadre d'une sortie scolaire occasionnelle (facultative ou obligatoire) doivent respecter les taux minimaux d'encadrement rappelés en [annexe 1](#). » <sup>(1)</sup>

La préparation de l'intervention donne lieu à un échange entre l'enseignant et l'intervenant sollicité où (...) sont discutées les modalités de mise en œuvre. <sup>(1)</sup>

Dans certaines organisations pédagogiques où les élèves sont répartis en plusieurs ateliers, ils (les IE) peuvent être amenés à prendre en charge un groupe d'élèves. <sup>(1)</sup>

**L'enseignant est responsable de l'organisation et du déroulement de l'activité. Les intervenants extérieurs (IE) agissent sous la responsabilité pédagogique de l'enseignant.**

Certaines APS, (...), doivent respecter un taux minimal d'encadrement renforcé défini en annexe 1. <sup>(1)</sup>

Il (l'enseignant) veille, notamment par sa présence effective, à ce que la sécurité des élèves soit assurée en toutes circonstances.

Des intervenants extérieurs agréés (professionnels ou bénévoles) peuvent être sollicités en raison de leur expertise technique concernant une discipline sportive. <sup>(1)</sup>

Le guide pratique pour la direction de l'école primaire - [Eduscol – Le fonctionnement de l'école – Les intervenants extérieurs](#) définit 3 organisations possibles de la classe pendant l'activité :

**La classe fonctionne en un seul groupe.**

Les élèves sont répartis en groupes dispersés encadrés par un intervenant et l'enseignant n'a en charge aucun groupe particulier : l'enseignant exerce un contrôle par des passages successifs dans les différents groupes et une coordination de l'ensemble.

Les élèves sont répartis en groupes dispersés encadrés par un intervenant et l'enseignant a un groupe à sa charge : l'enseignant aura défini préalablement l'organisation générale de la séance et procédera à un contrôle a posteriori (bilan sur les apprentissages et l'organisation avec les autres encadrants).

« Il (l'enseignant) peut confier momentanément la surveillance de groupes d'élèves à d'autres adultes, accompagnateurs ou intervenants, sous réserve qu'il sache constamment où sont tous ses élèves, et qu'en cas d'incident il puisse être très rapidement sur place. »

« L'enseignant donne toutes les indications nécessaires aux autres membres de l'équipe d'encadrement pour assurer la surveillance effective de tous les élèves. »

[Circulaire du 16-7-2024 Organisation des voyages scolaires](#)

Il conviendra de s'assurer que des consignes adaptées ont bien été données et que les règles de sécurité ont été expliquées et respectées par tous les élèves et encadrants.

## Dispositions départementales :

Dans le cadre d'APS pratiquées durant les sorties et voyages scolaires, les centres d'accueil mettent à disposition des classes des professionnels agréés, pour encadrer les groupes d'élèves. Dans le premier degré, de par leur nature, certaines APS sont « à encadrement renforcé ». Dès lors, si plusieurs activités différentes sont programmées, il conviendra de s'assurer que celles-ci sont mises en œuvre dans un espace suffisamment proche et accessible, pour permettre une intervention de l'enseignant la plus rapide possible en cas d'accident. En fonction du contexte local, il conviendra d'éviter de programmer simultanément plusieurs activités à encadrement renforcé pour permettre le respect des obligations de surveillance et d'intervention.

## Les attendus de l'encadrant dans l'enseignement du Savoir Rouler à Vélo

**S'**identifier comme intervenant sur le portail SRAV et établir une convention et un agrément avec la DSDEN pour les interventions sur temps scolaire.

**R**endre compte de son expertise technique et réglementaire notamment sur le rôle des autres accompagnateurs et les étapes de progressions.

**A**ccompagner le professeur ou l'animateur dans la poursuite des apprentissages et sur la validation des compétences et des attestations de fin de parcours.

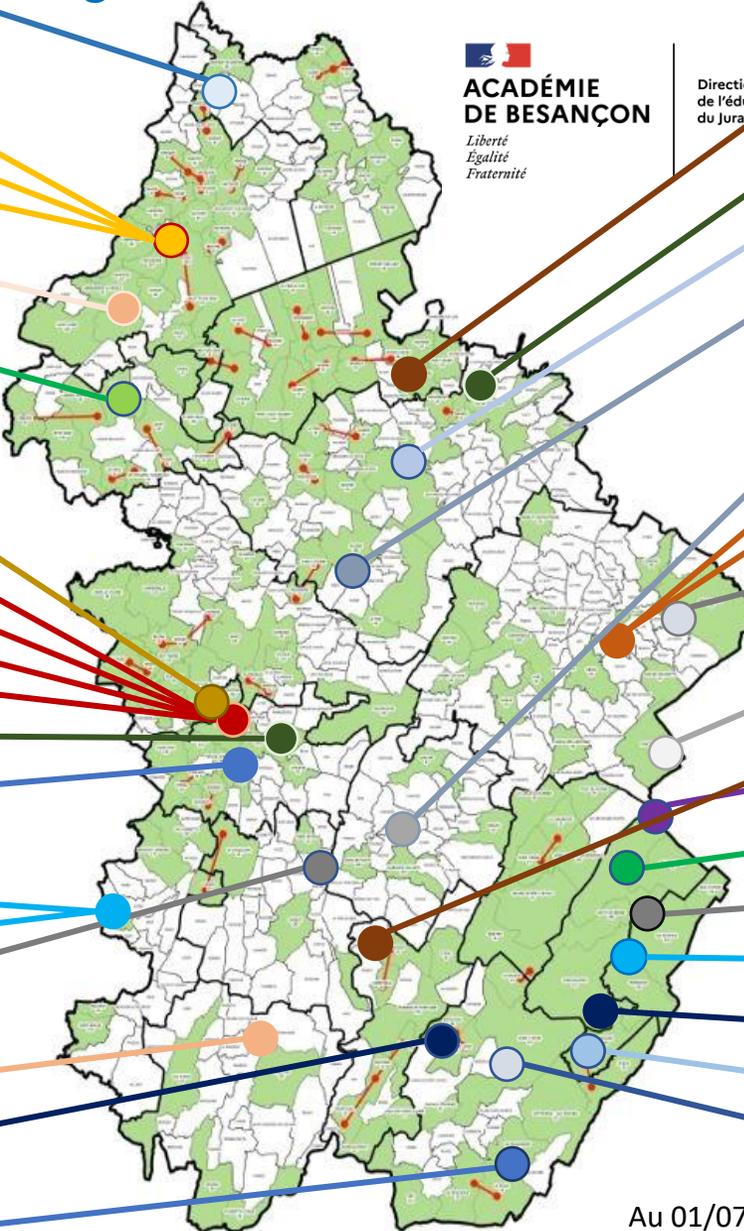
**V**isionner le projet pédagogique (notamment pour la gestion des élèves à besoin éducatif particulier) et s'impliquer au maximum dans les 3 blocs.

# Structures et Intervenants extérieurs éligibles au SRAV dans le Jura

**ACADÉMIE DE BESANÇON**  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Jura

- VTT CLUB DE L'HERMITAGE  
Môissey
- JURA DOLOIS \*  
Dole
- VELO CLUB DOLOIS – MONNET Cyril  
Dole
- TRIATHLON DOLE  
Dole
- AVENIR CYCLISTE DAMPARIS TAVAUX  
Tavaux
- Comcom LA PLAINE  
Chaussin
- EVEIL SPORTIF  
Montmorot
- AMICALE LAÏQUE LEDONNIENNE CYCLO \*  
Lons Le Saunier
- ECLA MOBILITE  
Lons Le Saunier
- TRIATHLON LONS  
Lons Le Saunier
- USEP/UFOLEP du Jura  
Lons Le Saunier
- VTT Conliège – JOBEZ Nathalie \*  
Conliège
- COUTELIER THIBAUD  
Macornay
- PULSION VTT – ROTA Nicolas  
Balanod
- REVERMONT EVASION – GUYON Alix  
Saint Amour
- VTT ORGELET  
Orgelet
- SECTION CYCLISTE ARINTHOD  
Arinthod
- LE DUCHET – DEZAVELLE Clément  
Nanchez Prénovel
- LA BOITE A MONTAGNE - PIERRAT Yannick  
La Pesse



- CYCLO CLUB AIGLE PIERRE  
Mouchard
- CYCLO DES DEUX FORTS  
Salins les bains
- JURA CYCLISME  
Arbois
- CYCLO CLUB  
Monts de plasne
- CLUB OMNISPORT CLAIRVALIEN  
Clervaux les lacs
- ASSOCIATION CYCLISTE CHAMPAGNOLAISE  
Champagnole
- JURAZIMUT  
Champagnole
- CHAMPAGNOLE A BICYCLETTE  
Champagnole
- CYCLOS DE NOZEROY  
Nozeroy
- CYCLO CLUB VAL FONCINE  
Foncine le Haut
- JURA AND TRIAL  
Moirans en montagne
- VELO CLUB DE MOREZ - REPECAUD NICOLAS  
Hauts de Bienne
- HAUT JURA ARCADE Mobilités  
Morez
- LA BOITE A MONTAGNE – DUMONT Gauthier  
Les Rousses
- VTT MASSIF JURA  
Prémanon
- ECOLE DES NEIGES - LAFON Frédéric  
Lamoura
- JURA SICK GUIDE – BAILLY-MAITRE François  
Lajoux
- VEL'HAUT JURA  
Saint Claude

Au 01/07/2025

\* Structures parasportives

# Centres d'accueil et d'hébergement du Jura accueillant des voyages scolaires avec la thématique :

Savoir Nager  
et  
Savoir rouler à vélo



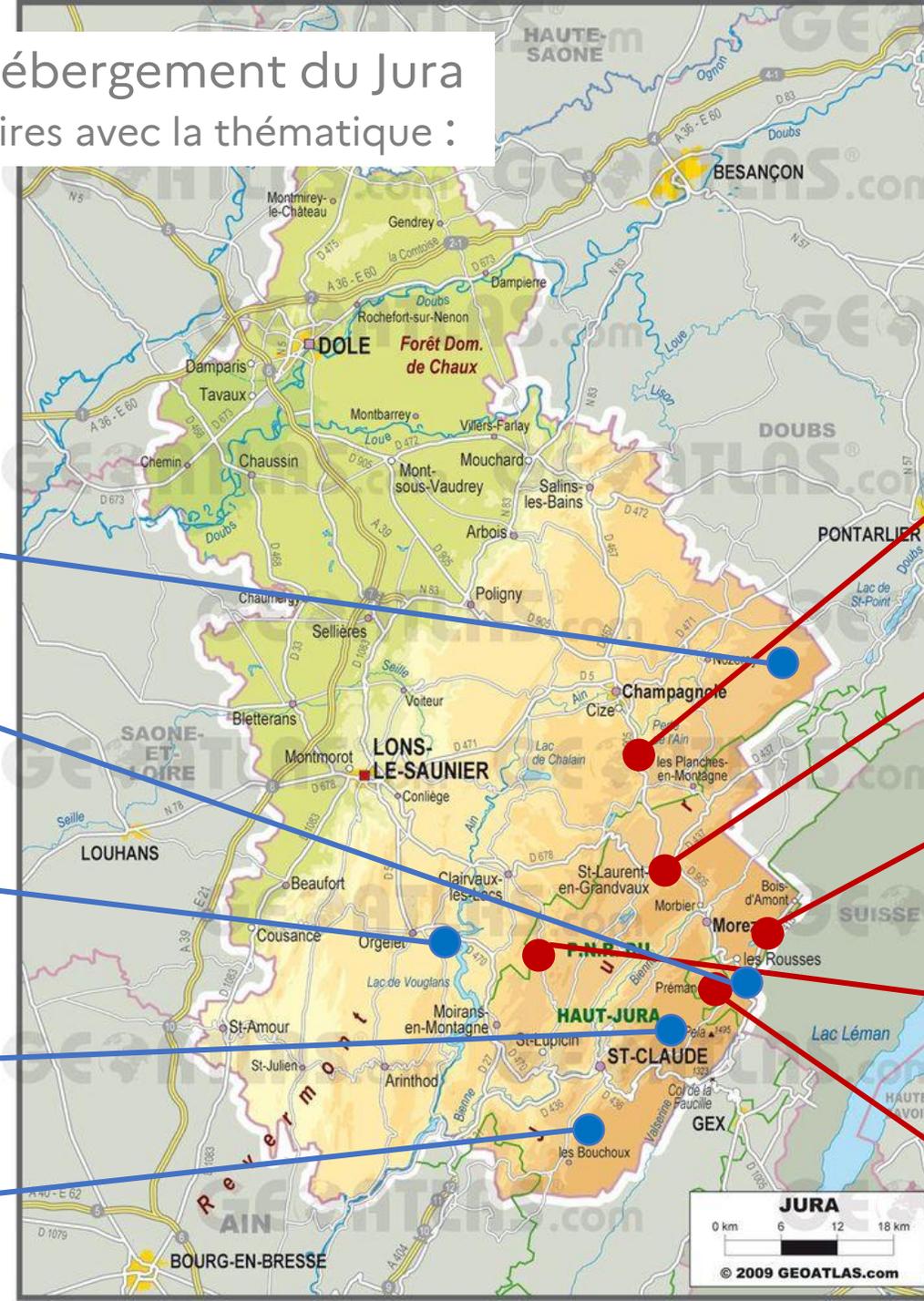
**HAUTE JOUX**  
Cerniébaud

**NEIGE ET PLEIN AIR**  
Lamoura

**BELLECCIN**  
Orgelet

**ECOLE DES NEIGES – PEP 39**  
Lamoura

**GEORGES MOUSTAKI**  
Les Moussières



  
**ACADÉMIE  
DE BESANÇON**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
du Jura

Savoir rouler à vélo

**CYCLAMEN**  
Chaux des Crotenay

**FERME LEONIE**  
Saint Laurent en Grandvaux

**LE GRAND TETRAS**  
Les Rousses  
*en partenariat avec Boite à montagne*

**LE DUCHET - TREMONTAGNE**  
Prénoval

**PREMONVAL**  
Prémanon

